DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 OCTOBRE 2010

Délibération
n° 2010.10.107.B

Acquisition d'une balayeuse de voirie pour le service Assainissement - Appel d'offres ouvert

LE SEPT OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie d'Angoulême, Salon de la Tranchade suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **1er octobre 2010**

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRAND

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Michel GERMANEAU

	DELIBERATION N° 2010.10.107.B

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX PLUVIALES	Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE DE VOIRIE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT - APPEL D'OFFRES OUVERT

Le GrandAngoulême a acquis le 6 janvier 1999 une balayeuse de voirie qui est aujourd'hui amortie et qu'il conviendrait de changer. Dans le cadre de son remplacement, il convient de lancer une consultation pour l'acquisition du matériel suivant :

Le marché sera décomposé de la manière suivante :

LOT 1 : un châssis cabine dont les caractéristiques sont les suivantes :

- P.T.A.C. (poids total autorisé en charge) : 12 tonnes maximum
- Puissance du moteur (diesel) d'environ 220 CV.

LOT 2 : un carrossage balayeuse :

- Capacité de la cuve : 5 m^3 environ,
- Largeur totale de travail : 3 mètres minimum.

La procédure à mettre en oeuvre sera l'appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

L'estimation de cette acquisition s'élève à 220 000 € TTC (183 946 € HT).

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie - construction du 28 septembre 2010.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal à l'article 21571 – rubrique 811.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **12 octobre 2010**	**Affiché le :** **12 octobre 2010**